



ffme

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

CANYONISME

NORMES

DE CLASSEMENT TECHNIQUE

Adopté en comité directeur le : 28 novembre 2015

Sommaire

| | | |
|----------|---|----------|
| 1 | OBJET DE CETTE NORME : | 2 |
| 2 | REFERENCES REGLEMENTAIRES : | 2 |
| 3 | DEFINITIONS : | 2 |
| 4 | CLASSEMENT DES ESPACES ET ITINERAIRES : | 2 |
| 4.1 | TERRAIN D'AVEVENTURE | 2 |
| 4.2 | SPORTIF | 3 |
| 5 | QUALIFICATION DE L'INTERET DES ESPACES ET ITINERAIRES : | 3 |
| 6 | SYSTEME DE COTATIONS EN CANYONISME : | 4 |
| 6.1 | DEFINITION DU SYSTEME DE COTATION : | 4 |
| 6.2 | MODALITE DE CLASSEMENT / COTATION : | 6 |
| 7 | LES TOPOS-GUIDES : | 7 |
| 8 | DOCUMENTS DE REFERENCE (DISPONIBLES A LA FFME, WWW.FFME.FR) : | 7 |
| 8.1 | TEXTES FEDERAUX DE REFERENCE : | 7 |
| 8.2 | OUVRAGES DE REFERENCE : | 7 |

Normes de classement technique des espaces et itinéraires de CANYONISME

1 Objet de cette norme :

Cette norme définit les caractéristiques des espaces et itinéraires de pratique de canyoning.

2 Références réglementaires :

- Article L 131-16 du code du sport
- Article L 311-2 du code du sport;
- Normes FFME des règles de sécurité en canyon ;
- Normes FFME d'équipement en canyon.

3 Définitions :

Canyoning : Le canyoning est un sport de nature qui se pratique dans un environnement spécifique.

Il consiste à descendre un thalweg pouvant se présenter sous forme de torrents, ruisseaux, rivières, gorges ; avec ou sans présence permanente d'eau et pouvant présenter des cascades, des vasques, des mouvements d'eau, des biefs et des parties sub-verticales.

Il exige une progression et des franchissements pouvant faire appel selon les cas à la marche en terrain varié, à la nage, aux sauts, aux glissades, à l'escalade, à la désescalade, la descente en rappel et autres techniques d'évolution de corde.

Conformément aux normes de sécurité en vigueur et aux techniques spécifiques liées à la variabilité du milieu naturel, la discipline requiert un matériel adapté.

Itinéraire : En canyoning, un itinéraire correspond au parcours du canyon lui-même.

Espace : Zone ou secteur géographique regroupant plusieurs itinéraires.

Main courante de sécurité : main courante permettant de sécuriser un cheminement exposé ne présentant aucune difficulté de franchissement.

Main courante de progression : main courante permettant de sécuriser un cheminement exposé présentant en plus une difficulté de franchissement.

4 Classement des espaces et itinéraires :

NB : ces normes de classement font référence aux normes fédérales d'équipement.

4.1 terrain d'aventure

- canyon ou ensemble de canyons pouvant être de toutes difficultés, dont tout ou partie de l'équipement n'est pas rigoureusement conforme aux normes fédérales d'équipement et/ou non entretenu.

Au sein de la classification terrain d'aventure, nous trouvons :

- des canyons non équipés ou partiellement équipés
- des canyons équipés, sans être rigoureusement conformes aux normes fédérales, ou non entretenus.

N.B. Le canyoning se pratique couramment et majoritairement dans les itinéraires classés terrain d'aventure.

4.2 sportif

- canyon ou ensemble de canyons pouvant être de toutes difficultés, équipé et entretenu conformément aux normes fédérales d'équipement.

5 Qualification de l'intérêt des espaces et itinéraires :

- **local** : intérêt limité *. Itinéraire s'adressant davantage à un public local.
- **régional** : intérêt important **. Il s'agit d'un espace ou d'un itinéraire important pour la pratique régionale.
- **national** : intérêt très important : *** Il s'agit d'un espace ou d'un itinéraire important pour la pratique nationale. La plupart des critères ci-dessous sont présents.
- **international** : intérêt remarquable : **** Il s'agit d'un espace ou d'un itinéraire très important pour la communauté des canyoningistes avec une « aura » internationale. Les critères ci-dessous sont généralement bien présents.

Mention pédagogique : De façon complémentaire, chacune de ces catégories de qualification (de local à international) pourra être précisée du vocable **pédagogique** s'il s'agit d'un itinéraire particulièrement adapté à la découverte de l'activité et/ou à la formation. C'est un itinéraire classé sportif. L'accès et le retour sont aisés et balisés.

Les critères de qualification de l'intérêt des espaces et itinéraires en canyon sont :

- le nombre et la densité des canyons (itinéraires) dans un même secteur (espace).
- la notoriété.
- l'esthétisme du cadre naturel.
- l'intérêt technique et sportif.
- l'intérêt ludique (glissades, sauts, ensoleillement ...).
- l'aménagement des conditions d'accès et retour (parking, balisage, signalétique).

Au sein d'un même espace, une précision sur chacun des itinéraires (en fonction des cinq derniers critères ci-dessus) pourra être apportée et visible dans le topo guide.

6 Système de cotations en canyoning :

6.1 Définition du système de cotation :

La cotation vaut pour un débit ordinaire, correspondant à la période habituelle de pratique, donc à niveau relativement bas, sans être forcément à l'étiage.

Elle est calibrée pour un groupe de 5 personnes, en situation de découverte du canyon (à vue) et dont le niveau de pratique est en adéquation avec le niveau technique du canyon.

Elle s'entend pour une pratique habituelle et raisonnée, dans un souci de sécurité et d'efficacité des déplacements (une recherche personnelle d'augmentation de difficulté ne rajoutera rien à la cotation initiale).

Les canyons sont cotés de la manière suivante :

- La lettre v suivie d'1 chiffre arabe de 1 à 7 (l'échelle restant ouverte vers le haut) pour la difficulté dans le caractère vertical.
- La lettre a suivie d'1 chiffre arabe de 1 à 7 (l'échelle restant ouverte vers le haut) pour la difficulté dans le caractère aquatique.
- 1 chiffre romain pour l'engagement et l'envergure : de I à VI (l'échelle restant ouverte vers le haut).

Nous avons donc, par exemple des canyons cotés v2 a3 III, ou v5 a6 V, ou v4 a5 III ... (par simplification, nous pourrions ensuite omettre les lettres et nous contenter d'utiliser les 2 chiffres arabes et le chiffre romain : 2.3.III, 5.6.V ou 4.5.III ...)

Un seul des critères suivants, par colonne, détermine l'appartenance à une catégorie de difficulté.

Tout en pouvant être évités (non obligatoires) les sauts faisant habituellement parti du cheminement seront pris en compte dans la cotation de difficulté.

Le repérage de la faisabilité du saut, ainsi que le choix de ne pas sauter, doivent être pris en compte dans la cotation.

TABLEAU DES DIFFICULTÉS :

| DIFFICULTÉ | V : Caractère Vertical | a : Caractère Aquatique |
|---------------------------|---|---|
| 1 Très Facile | Absence d'obstacle vertical obligatoire. Absence de rappel et de main courante, corde et baudrier inutiles pour la progression normale en sécurité. Absence de passage d'escalade/désescalade | Absence d'eau ou marche en eau calme. Nage facultative. Absence de saut. Absence de toboggan |
| 2 Facile | Rappel(s) d'accès et d'exécution facile, inf. ou égal à 10 m. Main courante de sécurité Passage d'escalade/désescalade facile et peu exposé. | Nage ne dépassant pas 10 m de longueur en eau calme. Saut d'exécution simple inf. à 3 m. Toboggan court ou à faible pente. |
| 3 Peu Difficile | Verticales à faible débit. Réception en vasque avec nage en eau calme. Rappels d'accès et d'exécution simple, inf. ou égal à 30 m, séparés, au minimum, par des paliers permettant le regroupement. Main courante de progression facile. « Marche » technique qui nécessite une attention particulière (pose des appuis précis) et une recherche d'itinéraire sur terrain pouvant être glissant ou instable ou accidenté ou encombré ou dans l'eau. Passages d'escalade/désescalade (jusqu'au 3c), peu exposés, pouvant nécessiter l'usage d'une corde. | Nage ne dépassant pas 30 m en eau calme Progression en courant faible. Saut d'exécution simple de 3 à 5 m. Toboggan long ou à pente moyenne. |

| | | |
|---|---|---|
| <p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Assez Difficile</p> | <p>Verticales de débit faible à moyen pouvant commencer à poser des problèmes de déséquilibre ou de blocage.</p> <p>Rappel (s) d'accès difficile et/ou sup. à 30 m.</p> <p>Enchaînement de rappels en paroi avec relais confortables</p> <p>Présence de frottements de corde</p> <p>Main courante de progression complexe, rappel ou bas du rappel non visible du départ, réception en vasque avec mouvements d'eau.</p> <p>Passages d'escalade / désescalade jusqu'au 4c ou A0, exposés et/ou nécessitant l'usage des techniques d'assurage et de progression.</p> | <p>Immersion prolongée entraînant une perte calorifique assez importante.</p> <p>Courant moyen.</p> <p>Siphon large de moins d'1m de longueur et/ou de profondeur</p> <p>Saut d'exécution simple de 5 à 8 m.</p> <p>Saut avec difficulté d'appel, de trajectoire ou de réception inf. à 5 m.</p> <p>Grand toboggan ou à forte pente.</p> |
| <p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Difficile</p> | <p>Verticales de débit moyen à fort, franchissement difficile <u>nécessitant une gestion de la trajectoire et/ou de l'équilibre</u>,</p> <p>Enchaînement de rappels en paroi avec relais aériens, Franchissement de vasque suspendue déversante durant la descente.</p> <p>Support glissant ou présence d'obstacle.</p> <p>Désinstallation de la corde difficile (en position de nage ...).</p> <p>Passages d'escalade / désescalade exposés, jusqu'au 5c ou A1.</p> | <p>Immersion prolongée en eau froide entraînant une perte calorifique importante.</p> <p>Progression en courant assez fort, pouvant perturber les trajectoires de nage, les bacs, les arrêts ou les reprises de courant.</p> <p>Difficultés obligatoires liées à des phénomènes d'eau vive ponctuels (tourbillons, rappels, marmites, drossages ...) pouvant entraîner un blocage ponctuel du canyoniste.</p> <p>Siphon large et jusqu'à 2 m de longueur et/ou de profondeur.</p> <p>Saut d'exécution simple de 8 à 10 m.</p> <p>Saut avec difficulté d'appel, de trajectoire ou de réception de 5 à 8 m.</p> |
| <p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Très Difficile</p> <p style="text-align: center;">Exposé</p> | <p>Verticales de débit fort à très fort.</p> <p>Cascade consistante. Franchissement très difficile, <u>nécessitant la gestion efficace de la trajectoire et/ou de l'équilibre</u>.</p> <p>Installation de relais difficile : mise en place délicate d'amarrage naturel (bloc coincé, ...).</p> <p>Accès au départ du rappel difficile (installation de main courante très délicate ...). Passage d'escalade / désescalade exposé, jusqu'au 6a ou A2.</p> <p>Support très glissant ou instable.</p> <p>Vasque d'arrivée fortement émulsionnée.</p> | <p>Progression en courant fort rendant les trajectoires de nage, les bacs, les arrêts ou les reprises de courant difficiles à exécuter.</p> <p>Mouvements d'eau bien marqués (drossages, contre-courant, rappels, vagues, tourbillons ...) pouvant entraîner un blocage assez prolongé du canyoniste.</p> <p>Siphon technique jusqu'à 1 m maxi avec courant éventuel ou cheminement.</p> <p>Siphon large jusqu'à 3 m de profondeur et/ou de longueur.</p> |
| <p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Extrêmement Difficile</p> <p style="text-align: center;">Très Exposé</p> | <p>Verticales de débit très fort à extrêmement fort.</p> <p>Cascade très consistante.</p> <p>Franchissement extrêmement difficile <u>nécessitant l'anticipation et la gestion spécifique de la corde, de la trajectoire, de l'équilibre, des appuis et du rythme</u>.</p> <p>Passages d'escalade / désescalade exposés, au-dessus de 6a ou A2.</p> <p>Visibilité limitée et obstacles fréquents. Passage possible en fin de rappel ou en cours de rappel dans une (des) vasque(s) avec mouvements d'eau puissants.</p> <p>Contrôle de la respiration : passage(s) en apnée.</p> | <p>Progression en courant très fort rendant les trajectoires de nage, les bacs, les arrêts ou les reprises de courant extrêmement difficiles à exécuter.</p> <p>Mouvements d'eau violents (drossages, contre-courant, rappels, vagues, tourbillons ...) pouvant entraîner un blocage prolongé du canyoniste.</p> <p>Siphon de plus de 3m de longueur et/ou de profondeur.</p> <p>Siphon technique et engagé de plus de 1m avec courant ou cheminement ou sans visibilité.</p> |

TABLEAU ENGAGEMENT / ENVERGURE :

Attention, ces temps de référence doivent donc être pondérés en fonction du profil effectif du groupe.

| ENGAGEMENT / ENVERGURE | CRITÈRES |
|-------------------------------|---|
| I | Possibilité de se mettre hors crue facilement et rapidement . Échappatoires faciles présentes sur toutes les portions du parcours. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) inférieur à 2 heures. |
| II | Possibilité de se mettre hors crue en ¼ heure de progression maxi. Echappatoire(s) en ½ heure de progression maxi. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) entre 2 et 4 heures. |
| III | Possibilité de se mettre hors crue en ½ heure de progression maxi. Echappatoire(s) en 1 heure de progression maxi. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) entre 4 et 8 heures. |
| IV | Possibilité de se mettre hors crue en 1 heure de progression maxi. Echappatoire(s) en 2 heures de progression maxi. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) entre 8 heures et 1 jour. |
| V | Possibilité de se mettre hors crue en 2 heures de progression maxi. Echappatoire(s) en 4 heures de progression maxi. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) entre 1 et 2 jours. |
| VI | La possibilité de se mettre hors crue peut demander plus de 2 heures de progression. Echappatoire(s) le temps nécessaire pour s'échapper est supérieur à 4 heures de progression. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) supérieur à 2 jours. |

Conformément aux consignes fédérales de sécurité, le pratiquant doit toujours faire preuve de discernement et se rappeler que l'environnement du canyonisme peut être changeant. Certaines crues, notamment, peuvent modifier considérablement la morphologie d'un canyon, au point d'en changer la cotation initiale ...

6.2 Modalité de classement / cotation :

Le classement est enregistré dans l'annuaire national des canyons accessible publiquement sur <http://www.canyoning.com/site>, via <http://www.ffme.fr>; carte de France des canyons.

Sur chaque fiche identitaire canyon, il existe un moyen d'alerte permettant de signaler tout problème inhérent à ce canyon.

L'annuaire est tenu à jour par la fédération avec l'aide de la Commission Canyon Interfédérale (CCI). Les comités départementaux ou en leur absence les comités régionaux, organes déconcentrés de la fédération, avec le réseau des correspondants locaux de la CCI, vérifient et/ou proposent le classement des canyons et le communiquent à la DTN de la fédération.

Sur proposition de la DTN, le Conseil d'Administration de la FFME valide le classement et la cotation des canyons.

Cette base de données est la référence officielle pour la cotation des canyons.

7 Les topos-guides :

Les topos-guides sont des répertoires des itinéraires sur les espaces et régions de pratique. Ils permettent d'informer objectivement les pratiquants sur les caractéristiques techniques, les difficultés, les informations de sécurité spécifiques et les informations réglementaires propres à chaque canyon.

Ils utilisent le système de cotation ci-dessus.

Afin d'harmoniser et de préciser les informations en direction des pratiquants, la FFME avec la FFS et ses autres partenaires, a mis en place un cahier des charges de labellisation des topos-guides. Ce cahier des charges est en annexe de ce document.

8 Documents de référence (disponibles à la FFME, www.ffme.fr) :

8.1 Textes fédéraux de référence :

- Règles de sécurité.
- Normes d'équipement.
- Charte équipeur.
- Charte environnement.
- Cahier des charges de labellisation des topos-guides.

8.2 Ouvrages de référence :

- Manuel Technique Canyonisme, Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade et Fédération Française de Spéléologie.